

Commune de Chens sur Léman Haute Savoie



D 2023 - 32

Conseillers en exercice: 23
Conseillers présents: 18
Conseillers votants: 23
Dont cinq pouvoirs

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2023

OBJET: AMÉNAGEMENT VOIE VERTE – 3° TRANCHE -ACTUALISATION AP/CP 003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS: TRONCHON J. MEYRIER M. De PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R. CHANTELOT C. PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON F. RACINE FREIXENET M. CORNU C. GEROUDET A. CHAMPEAU S.

EXCUSES: STUBERT B. « pouvoir à MEYRIER M. » DIANA C. « pouvoir à BAARSCH C. » QUERNEC-GARIN C. « pouvoir à GEROUDET A. » MATTERA A. « pouvoir à ZANNI F. » CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT C. »

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 57;

Vu la délibération n° 2022 - 72 du 11 octobre 2022 approuvant son règlement financier pour la commune ;

Vu la délibération n° 2022 - 29 du 12 avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'aménagement de la voie verte – 3^e tranche ;

Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur les autorisations de programme et crédits de paiement pour le vote du budget principal primitif 2023 ;

Considérant la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° 003 - aménagement de la voie verte – 3^{e} tranche et crédit de paiement ;



Il est proposé au conseil municipal,

De modifier le montant de l'autorisation de programme n° 003 - aménagement voie verte – 3^{e} tranche,

D'approuver la révision des crédits de paiement comme suit :

obriel alife (b)				
DEPENSES TTC		RÉALISÉ 2022	CP 2023	CP 2024
1 420 050 €	2315-89	9 480 €	754 570 €	656 000 €

De préciser que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du montant de l'autorisation de programme n° 003 - aménagement voie verte – 3^e tranche,

APPROUVE la révision des crédits de paiement comme suit :

a = 177710 - 14	STEELER STEEL	7.9	10 1 JAST 7	MIRSHIE
DEPENSES TTC		RÉALISÉ 2022	CP 2023	CP 2024
1 420 050 €	2315-89	9 480 €	754 570 €	656 000 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2023.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures Pour extrait certifié conforme Le secrétaire Jérôme TRONCHON

Le maire
Pascale MORIAUI